



21 JUIN 2011

**PRISE D'ARMES DE CREATION
DES BASES DE DEFENSE**

DOSSIER DE PRESSE

**Contact : Mlle Helbert Sophie
Cabinet de communication du CEMA
01.42.19.47.99
Sophie.helbert@defense.gouv.fr**

Cette prise d'armes est présidée par le chef d'état-major des armées, l'amiral Edouard Guillaud. Elle rassemble les commandants des 51 bases de défense métropolitaines et des 9 stationnées outremer et à l'étranger.

Elle rassemble également les chefs d'états-majors de soutien Défense (EMSD) de Bordeaux, Lyon, Metz, Paris et Rennes.

Le CEMA, accompagné du major général des armées, des chefs d'états-majors d'armée, du général gouverneur militaire de Paris, du général commandant interarmées du soutien (COMIAS) et du général chef du centre de pilotage et de conduite du soutien (CPCS) remettent à chaque commandant de base de défense et à chaque chef d'EMSD l'insigne marquant leur appartenance à la chaîne interarmées du soutien.

A cette occasion, les commandants de base de défense (ComBdD) se verront également confiés le fanion de leur groupement de soutien de base de défense (GSBdD) qui sera solennellement remis à chaque groupement de soutien lors de cérémonies ultérieures organisées dans chacune des bases de défense. Une symbolique forte pour ces unités de soutien dont la mission est avant tout de soutenir les activités opérationnelles et l'engagement opérationnel des forces.

Programme

14 h 45 / Accueil de la presse

15 h 10 / Début de la cérémonie

15 h 15 /

Honneur à l'étendard du 1^o régiment de commandement et de soutien

Arrivée des chefs d'états-majors d'armée et des hautes autorités de la Défense

Inspection du général gouverneur militaire de Paris

15 h 30 / Arrivée du chef d'état-major des armées

Lecture de l'ordre du jour

Remise des insignes

Remise des fanions aux porte-fanions

16 h 00 / Fin de la cérémonie

Les bases de défense dans la chaîne interarmées du soutien

Une nouvelle organisation interarmées du soutien

La création d'une chaîne interarmées du soutien répond aux orientations du Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale de 2008. Elle traduit également la dynamique d'interarmisation et de rationalisation impulsée depuis plusieurs années et accentuée par la révision générale des politiques publiques (RGPP).

La mise en œuvre d'une chaîne interarmées du soutien, placée sous l'autorité du CEMA, constitue l'un des principaux leviers de la transformation dans laquelle nos armées sont engagées depuis 2008. La démarche engagée consiste à rationaliser, au sein d'une seule et même chaîne de soutien, les ressources (humaines, financières et matérielles) dédiées au soutien général et aux fonctions administratives. Il s'agit de rassembler les moyens de soutien¹ de chaque armée et service et de les placer sous un commandement unique afin d'optimiser leur emploi. Une fois mutualisées, ces ressources sont localement mises en œuvre par une nouvelle entité baptisée « base de défense ».

Cette chaîne interarmées du soutien est commandée :

- Au niveau central, par le commandant interarmées du soutien (COMIAS) également sous-chef soutiens de l'état-major des armées, placé sous les ordres du CEMA, et le centre de pilotage et de conduite du soutien (CPCS) ;
- Au niveau local, par 60 commandants de bases de défense (BdD) dont 51 en métropole et 9 outremer et à l'étranger.

Cinq états-majors de soutien Défense (EMSD) localisés à Bordeaux, Lyon, Paris, Metz et Rennes viennent en appui du commandement.

Dans chaque base de défense, le soutien général est assuré par un groupement de soutien interarmées, sauf dans la BdD Île-de-France qui, en raison de sa spécificité, est articulée autour de cinq groupements de soutien (Paris-Ecole militaire, Versailles, Villacoublay, Vincennes, Saint Germain-en-Laye).

A terme, cette chaîne interarmées du soutien comptera près de 30.000 personnes dont une grande majorité de spécialistes, civils et militaires.

¹Les moyens d'administration générale et de soutien commun (AGSC) uniquement. Les moyens spécialisés (ex : santé, infrastructure) et les moyens spécifiques (ex : maintien en condition opérationnel des aéronefs) relèvent de leur chaîne de commandement.

Quel est le rôle des commandants de base de défense ?

Les commandants de base de défense (Com BdD) sont responsables du soutien au sein de leur BdD. Ils sont chargés d'assurer la bonne coordination d'ensemble des soutiens en organisant notamment la concertation avec les chefs de formations soutenues.

Le Com BdD a un rôle de supervision et d'arbitrage pour l'ensemble des soutiens tandis que le chef du groupement de soutien de la BdD met en œuvre le soutien général et administratif.

Quel est le rôle des chefs d'EMSD ?

La métropole est découpée en cinq zones de soutien. Au sein de chaque zone de soutien, le chef d'état major de soutien Défense (EMSD) est chargé de faciliter l'action des commandants de base de défense (Com BdD), de donner à l'échelon central un éclairage sur l'activité du soutien et de garantir un traitement de proximité des problématiques locales dans le domaine du soutien. Les EMSD sont implantés à Bordeaux, Lyon, Metz, Paris et Rennes.

A Brest et à Toulon, ces échelons intermédiaires sont intégrés à la BdD.

Outremer et à l'étranger, les Com BdD, respectivement COMFOR et COMSUP, coordonnent en direct l'ensemble des activités de soutien avec le niveau central.

Identité des BdD

Pourquoi un insigne pour les bases de défense ?

L'appartenance à la chaîne interarmées du soutien est matérialisée par un insigne homologué par le service historique de la Défense. Il est solennellement remis par le CEMA, aujourd'hui. Cet insigne renforce l'identité commune du personnel appartenant aux groupements de soutien des bases de défense et vient rappeler la vocation opérationnelle de ces formations.

Disposer d'un insigne spécifique constitue un enjeu à la fois identitaire et culturel pour le personnel du soutien affecté dans les groupements de soutien des bases de défense (GSBdD). L'insigne des bases de défense permet de fédérer le personnel exerçant les métiers d'administration générale et de soutien commun. Pour les militaires, il ne s'agit pas de renier leur appartenance à leur armée d'origine (les militaires des GSBdD portent l'uniforme de leur armée). Pour les civils, il s'agit de les associer étroitement aux objectifs et aux missions qui sont désormais confiées aux groupements de soutien de base de défense auxquels ils sont attachés. Rassembler la pluralité des savoir-faire et des compétences présents dans chaque armée et organisme de la Défense et établir une nouvelle culture du soutien, tel est le sens des BdD.

Enfin, l'insigne des BdD symbolise les valeurs de cohésion et d'unité du personnel militaire et civil, d'active et de réserve, derrière sa mission de soutien et sa finalité opérationnelle. Car sans un soutien efficace des formations au quotidien et sur le terrain, il n'y aurait pas d'opérations possibles.

Quelle signification ?

Elaboré à partir de l'insigne de l'état-major des armées, autorité organique et symbole de l'interarmées, l'insigne des bases de défense comporte en son centre un écusson qui caractérise l'implantation locale de la base de défense. Il est entouré d'un liseré couleur argent, sauf pour Brest et Toulon qui arborent un liseré or tout comme les EMSD. Le liseré or symbolise les fonctions d'échelon intermédiaire du soutien endossées par ces EMSD.

Qui porte l'insigne ?

L'insigne peut être porté, au sein de la base de défense, dans le respect des traditions propres à chaque armée d'appartenance, par le commandant de la BdD et sa direction, ainsi que par le chef du groupement de soutien et l'ensemble du personnel militaire placé sous ses ordres.

Au niveau de l'état-major de soutien Défense, l'insigne peut être porté, dans le respect des traditions propres à chaque armée d'appartenance, par le chef d'EMSD et ses subordonnés.

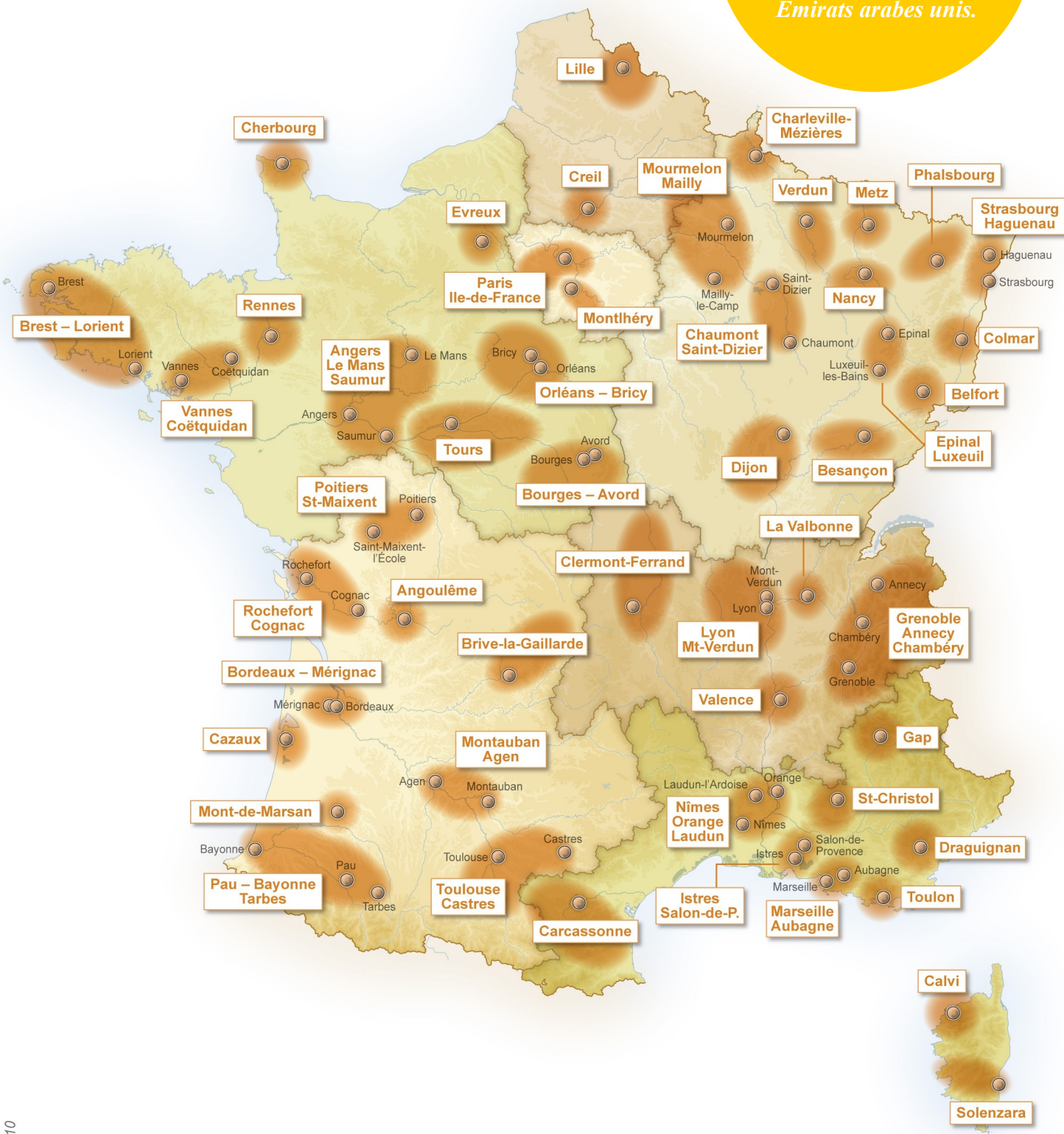
Pourquoi un fanion de tradition pour les GSBdD ?

Les groupements de soutien des bases de défense sont considérés comme des unités formant corps. A ce titre, ils disposent désormais d'un fanion qui constitue leur emblème de ralliement avec son propre cérémonial.

Bases de défense

 Empreinte des bases de défense

*51 Bdd en métropole + 9
outremer et à l'étranger :
Antilles, Guyane, Pacifique,
Réunion, Nouvelle Calédonie,
Gabon, Djibouti, Cap Vert,
Emirats arabes unis.*



Organisation des bases de défense

L'objectif des bases de défense est d'organiser dans une structure cohérente les nombreux projets de mutualisation et de rationalisation entrepris dans le domaine de l'administration générale et du soutien commun. Nouvelle circonscription administrative regroupant l'ensemble des organismes du ministère de la défense dans une zone géographique donnée, sa mission est de soutenir toutes les formations, établissements et services du ministère en mutualisant les fonctions de soutien et d'administration générale.

Qu'est-ce qu'une base de défense ?

La base de défense est l'unique formation administrative de la défense à l'échelon local. Elle regroupe l'ensemble du personnel militaire et civil présent dans un secteur géographique donné.

La base de défense a pour mission essentielle d'assurer l'administration générale et le soutien commun des formations implantées dans son secteur de responsabilité administrative.

La base de défense comprend :

- un groupement de soutien qui prend en charge le budget et le fonctionnement courant, les actes administratifs, la gestion des ressources humaines, l'action sociale, le logement, la communication, la maintenance des matériels communs, les transports, les carburants, les moyens généraux, l'alimentation, les loisirs, l'habillement, les moyens communs d'instruction, le service général et la sécurité ;
- un centre médical de base de défense,
- une unité de soutien infrastructure,
- un centre interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information, éventuellement mutualisé avec une ou plusieurs autres bases.

La base de défense soutient toutes les formations et unités présente dans la zone géographique déterminée : régiment, base aérienne ou aéronavale, port militaire, école, état-major, hôpital militaire, établissement de la Direction générale pour l'armement, du Secrétariat général pour l'administration, du Service des essences, mais aussi centre de stockage et d'approvisionnement ou relai isolé de télécommunications.

Comment fonctionne une base de défense ?

- **Le commandant de la base de défense:** il anime, coordonne et arbitre l'action de tous les services de soutien de la base, dans le respect des directives qui leur sont données par leurs chaînes fonctionnelles respectives, afin de permettre aux unités opérationnelles de se consacrer au mieux à leurs missions.
Ses responsabilités s'exercent sur les fonctions d'administration et de soutien commun au profit de la totalité des formations stationnées dans son aire de responsabilité. Il coordonne les soutiens spécialisés au profit de ces formations. Il dépend hiérarchiquement du chef d'état-major des armées et constitue le responsable local de la chaîne interarmées du soutien.
Il n'a pas d'autorité sur les formations soutenues, qui relèvent de leur chaîne opérationnelle ou métier propre. Il entretient avec les commandants des formations soutenues des relations formalisées en vue de répondre au mieux à leurs besoins.
Il est l'un des points de contacts de la Défense vis-à-vis de l'environnement et des institutions civiles locales.

- **Le groupement de soutien** de la base de défense est subordonné au commandant de la base de défense. Il répond aux besoins communs. Sa structure est normée mais, dans une logique d'optimisation, elle est adaptée (en effectifs notamment) aux contraintes locales (nombre et importance des formations soutenues, éloignement géographique, etc.). Il est généralement implanté dans l'emprise principale du secteur, auprès du commandant de la base de défense, mais il peut disposer d'antennes réparties ou délocalisées dans d'autres implantations pour un meilleur service de proximité (cas des points d'alimentation dans les emprises importantes ou géographiquement éloignées).
- **Le centre médical de base de défense** assure, sous l'autorité de son médecin chef, le soutien santé de tout le personnel de la base de défense. Son chef est également le conseiller santé du commandant de la base.
- **L'unité de soutien infrastructure**, échelon local du service d'infrastructure, assure l'entretien spécialisé de l'infrastructure.
- **Le centre interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information** assure l'exploitation des réseaux et le soutien des systèmes d'information de la base.
- **Les formations** de la base de défense (régiments, ports de la marine, bases aériennes, écoles, hôpitaux, centres d'essai, centres du SGA, de la SGA...) disposent en propre des seuls services spécifiques nécessaires à leur activité particulière. Elles sont renforcées à leur demande, prioritairement à partir des services de la base de défense de rattachement, pour faire face aux activités opérationnelles qui nécessitent de disposer d'une autonomie en matière de soutien (projection, entraînement...).